

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/¹²⁶...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/014/AN
DU 23 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

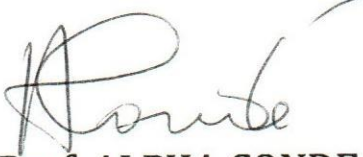
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/014/AN du 23 mai 2017, portant autorisation de ratification du Protocole d'Accord entre la République d'Italie et la République de Guinée concernant le Projet de « Soutien au Système Sanitaire National de la République de Guinée » d'un montant de 20.000.000 € et d'un Don de 800.000 € pour la réhabilitation des infrastructures sanitaires.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIN 2017



Prof. ALPHA CONDE